

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 septembre 2024

État de santé de la population : Santé publique France et l'Anses lancent la première phase de l'enquête Albane en Ile-de-France et en Nouvelle-Aquitaine

L'enquête Albane a pour objectif de documenter l'état de santé de la population vivant en France, ses habitudes alimentaires et son activité physique, ainsi que son exposition à diverses substances chimiques afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la santé des populations. L'Ile-de-France et la Nouvelle-Aquitaine ont été choisies pour accueillir la première phase de cette nouvelle enquête, qui débute le 16 septembre 2024 et va mobiliser 200 adultes et 200 enfants.



Albane est une nouvelle enquête qui s'appuie sur un dispositif d'ampleur inédite, incluant un examen de santé, et qui apportera une vision globale et continue de la santé de la population. En particulier, elle permettra de mieux comprendre les liens entre la santé, l'environnement et l'alimentation. Elle est menée conjointement par deux agences sanitaires nationales : l'Anses, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, et Santé publique France. Elle est cofinancée par les ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et du travail.

La première phase d'Albane, dite phase pilote, est lancée le 16 septembre 2024 et se terminera en décembre 2024. Elle va permettre de vérifier si le protocole de l'enquête est bien accepté par les participants et de tester, en conditions réelles, les questionnaires et l'organisation générale de l'enquête. Ce pilote se déroule dans deux régions, l'Ile-de-France et la Nouvelle-Aquitaine,

choisies pour leur différence en termes de densité de population, et plus particulièrement dans les départements de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques, de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise.

400 participants tirés au sort

La première phase concerne 200 adultes de 18 à 79 ans et 200 enfants de plus de deux ans, répartis équitablement dans les deux régions. Les participants sont tirés au sort à partir d'une base de données de l'Insee. Les enfants de moins de deux ans vivant avec les adultes participants sont aussi inclus dans l'enquête. Les personnes tirées au sort vont recevoir un courrier d'information et seront contactées par un enquêteur d'Ipsos pour solliciter leur accord.

L'enquête se déroule en trois étapes :

1. Un enquêteur se rend au domicile des participants afin de leur présenter l'étude, recueillir leur accord pour participer et leur poser des questions sur leur foyer, leur logement, leur santé, leur alimentation, etc. Il leur fournit également le matériel et les consignes nécessaires pour la suite de l'enquête.
2. Au cours d'une période de trois semaines, les participants renseignent un questionnaire sur leurs habitudes de vie, leur santé, leurs habitudes alimentaires et leur activité physique. Ils sont libres d'y répondre quand ils le souhaitent. Il leur est également demandé de décrire leurs consommations alimentaires sur trois jours tirés au sort. Certains des participants devront aussi porter un accéléromètre sur une période de sept jours pour mesurer leur activité physique.
3. Enfin, les participants devront se rendre dans un laboratoire de biologie médicale partenaire pour des examens de santé : mesures de la taille, du poids, de la force musculaire et de la pression artérielle. Des analyses d'urine seront également réalisées, ainsi que des analyses de sang pour les participants de plus de six ans. Un infirmier les interrogera également sur leurs maladies chroniques éventuelles, la consommation de tabac et l'exposition à des substances chimiques spécifiques.

À l'issue de l'enquête, les participants qui le souhaitent pourront recevoir une synthèse de leurs consommations alimentaires, pour certains groupes d'aliments, afin d'avoir une vision d'ensemble de leurs déclarations sur les trois jours, ainsi qu'un rappel des recommandations nutritionnelles. Ils recevront également les résultats des mesures et analyses réalisées au laboratoire de biologie médicale.

Une première étape avant la réalisation de l'enquête nationale

L'étude pilote prépare la mise en place, au printemps 2025, de la phase nationale de l'enquête Albane qui sera reconduite tous les deux ans, sur la base d'un nouvel échantillon de personnes. Albane a pour objectif de mieux connaître l'état de santé de la population française afin d'aider les pouvoirs publics à orienter les politiques de santé publique et de prévention. Elle va permettre notamment de mieux connaître :

- la fréquence de maladies chroniques telles que le diabète, les maladies respiratoires chroniques, l'obésité et l'hypertension artérielle ;
- l'exposition à des substances chimiques comme les pesticides, les bisphénols, les phtalates ou les PFAS¹ ;
- les habitudes alimentaires et le niveau d'activité physique de la population.

Toutes ces informations, une fois analysées, vont aider les pouvoirs publics à orienter leurs actions pour mieux protéger la santé à chaque âge de la vie.

Respect des données personnelles

L'enquête Albane met en œuvre un traitement de données à caractère personnel fondé sur la réalisation d'une mission d'intérêt public et dont Santé publique France et l'Anses ont la responsabilité. Santé publique France et l'Anses assurent la sécurité et la confidentialité des réponses et mesures des participants, depuis leur collecte à leur destruction, protégeant ainsi la vie privée des participants. Une lettre d'information détaillant les modalités de traitement des données ainsi que les droits des participants sur celles-ci sera remise aux personnes sollicitées en amont de leur participation. Le déroulement de l'enquête a reçu une autorisation de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Consulter le site dédié à l'enquête Albane : www.enquête-albane.fr

¹ per- et polyfluoroalkylées

Contacts presse

ANSES

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20
presse@anses.fr

Santé publique France :

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Camille Le Hyaric : 01 41 79 68 64 – Céline Coulaud : 01 41 79 68 22
presse@santepubliquefrance.fr

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.
www.anses.fr/fr

Santé publique France

Santé publique France est, en France, le centre de référence et d'expertise en santé publique. Fondée sur le continuum entre la connaissance et l'intervention, notre mission est de protéger et d'améliorer la santé des populations. Notre action intègre sur le long terme les grands enjeux de santé publique : de la protection contre les menaces (notamment risques infectieux, risques environnementaux, déterminants de santé...) à l'amélioration de la santé (prévention, promotion de la santé en vue de la réduction du fardeau des maladies et des inégalités sociales et territoriales...). Santé publique France est un établissement public sous la tutelle du Ministère en charge de la santé.
www.santepubliquefrance.fr